

**Compte rendu de la réunion du comité CME du DPC/FMC**

**Mardi 5 mars 2019**

**Présents :** Jean-Yves Artigou, Olivier Héléron, François Goffinet, Anne Dardel, Hélène Oppetit, Didier Lacapelle, Roselyne Bernard-Vuidepot, Véronique Dauron

**Excusés :** Christophe Segouin, Jean-Jacques Monsuez

**1- Compte rendu de la réunion du 4 décembre 2018**

Le compte rendu est approuvé avec ses deux annexes portant sur le plan de FMC/DPC 2019.

**2 – Point sur les actions de DPC**

L'agence nationale du DPC a mis en ligne les formulaires de saisie des actions de type évaluation des pratiques professionnelles (ÉPP) et gestion des risques, et modifié le formulaire de saisie des actions de type formation.

L'ODPC de l'AP-HP rencontre le département de la qualité et de la gestion des risques de la DOMU le 1<sup>er</sup> avril pour fixer les modalités de saisie des actions d'ÉPP et gestion des risques. Les actions locales seront regroupées en une action thématique.

Le formulaire est désormais divisé en deux volets.

Volet 1 administratif : titre de l'action, public, orientations, résumé et objectifs, déroulé pédagogique, profil non nominatif des intervenants.

Le contrôle administratif établit que le thème, le public et les orientations correspondent. L'action est alors publiée, rejetée ou suspendue en attente de précisions.

Volet 2 scientifique : CV, déclarations d'intérêts, références bibliographiques, documents pédagogiques.

Les commissions scientifiques indépendantes (CSI) contrôlent certaines actions par échantillonnage aléatoire au cours de l'année. Elles peuvent demander des compléments d'information que l'ODPC doit fournir dans un délai de quinze jours. L'action est alors confirmée ou retirée.

Les services de la formation saisiront les actions de formation de l'AP-HP dans un délai compatible avec les dates des sessions.

Le comité DPC se verra communiquer à sa demande la liste des actions de DPC médical de type formation de l'AP-HP et les éléments pédagogiques disponibles. Ils pourront demander au concepteur des compléments d'information.

Deux actions seront présentées à titre d'exemple à la réunion du 14 mai par Didier Lacapelle.

### **3 – Bilan 2018 de l'activité du département du DPC médical**

Trois cursus de l'ÉMAMH à Caen et Toulouse ne sont pas reconduits en 2019 et la promotion parisienne a dû être réduite du fait du manque d'enseignants et des contraintes budgétaires.

Les séjours à l'étranger financés passent de 39 en 2017 à 17 en 2018.

### **4 – Questionnaire mobilité recherche**

Une enquête demandée par le comité sera conduite par Roselyne Vuidepot, sur les séjours : typologie des candidats retenus, leur devenir et notamment leur maintien éventuel à l'AP-HP.

Un questionnaire en ligne, validé par le comité, sera envoyé aux bénéficiaires des aides financières des séjours.

Les résultats seront présentés à la prochaine réunion du 14 mai.

### **5 - Commission des aides financières**

La commission émet un avis défavorable et pour cinq dossiers – deux séjours et trois formations – la commission demande aux candidats de fournir des informations complémentaires.

La séance est levée à 16h25.

#### **Prochaines réunions :**

**Mardi 2 avril 14 h** : commission des aides financières  
Salle Pierre-Damelon

**Mardi 14 mai 14h** : comité DPC/FMC suivi à 15h30 de la commission des aides financières salle 224A  
rue Saint-Martin

Paris, le 25 avril 2019

**Didier Lacapelle, Roselyne Vuidepot et Jean-Yves Artigou**